



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 09/12/20

Reçu en Préfecture le : 14/12/20
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mardi 8 décembre 2020
D-2020/390

Aujourd'hui 8 décembre 2020, à 14h37,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Marie-Claude NOËL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Véronique SEYRAL, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCÉBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIÈRE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,
Madame Marie-Claude NOEL présente à partir de 16h05

Excusés :

Madame Emmanuelle AJON, Madame Pascale ROUX, Madame Nathalie DELATTRE

**Musée des Arts décoratifs et du Design et
Les Bassins de Lumières. Partenariat. Tarif
réduit. Convention. Autorisation. Signature**

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique culturelle, et plus spécifiquement de sa politique en faveur du développement des publics, la Ville de Bordeaux expérimente un partenariat avec les Bassins de Lumières de la Base sous-marine de Bordeaux afin de proposer aux visiteurs des billets couplés.

Une expérimentation est prévue avec le Musée des arts décoratifs et du design. Un bilan sera effectué avant extension éventuelle aux autres établissements.

Durant les vacances scolaires de Noël 2020, les visiteurs du musée des Arts décoratifs et du Design pourront ainsi bénéficier d'un tarif réduit pour les Bassins de Lumières sur présentation de leur billet d'entrée et dans un même temps les visiteurs des Bassins de Lumières pourront bénéficier du tarif réduit en vigueur au musée des Arts décoratifs et du Design sur présentation de leur billet d'entrée.

Le tarif réduit pourra être applicable uniquement pendant la période des vacances scolaires de Noël, soit du samedi 19 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021 (inclus).

A cet effet, une convention de partenariat a été établie stipulant les apports et contribution respectifs répartis entre les partenaires.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Appliquer ce tarif ;
- Signer la convention de partenariat et tous les documents afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 8 décembre 2020

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Dimitri BOUTLEUX

Convention de partenariat

ENTRE :

La Ville de Bordeaux - Musée des Arts décoratifs et du Design, représentée par Monsieur Pierre Hurmic, Maire de la Ville de Bordeaux, agissant aux fins des présentes par délibération du Conseil municipal en date du, reçue en préfecture le

Ci-après désignée "le madd-bordeaux",

D'une part,

ET :

Les Bassins de Lumières – Base sous-marine de Bordeaux

Demeurant : Impasse Brown de Colstoun 33000 Bordeaux

Représentés par Monsieur Augustin de Cointet, en sa qualité de Directeur

Ci-après désignés "Les Bassins de Lumières",

D'autre part,

Ci-après dénommés communément "les parties".

PREAMBULE

Dans le cadre de son projet culturel et éducatif, le madd-bordeaux souhaite développer un projet de coopération avec différentes institutions et/ou acteurs culturels du territoire.

Le madd-bordeaux présente jusqu'au 10 janvier 2021, l'exposition *Playground – Le design des sneakers* et les Bassins de Lumières présentent leur installation jusqu'au 3 janvier 2021.

Le madd-bordeaux et les Bassins de Lumières se sont rapprochés afin d'établir un partenariat permettant de proposer des tarifs réduits à leurs visiteurs respectifs pendant les vacances de Noël 2020.

Ceci ayant été exposé, il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention vise à organiser les rapports des deux contractants dans le cadre de leurs interventions respectives à l'occasion du partenariat entre les Bassins de Lumières et le madd-bordeaux, durant les vacances de Noël 2020.

Article 2 : Engagements des Bassins de Lumières

Les Bassins de Lumières s'engagent à appliquer un tarif réduit d'accès aux visiteurs munis d'un billet d'entrée du musée des Arts décoratifs et du Design daté du 19 décembre au 3 janvier. L'application du tarif réduit sera effective du 19 décembre 2020 au 3 janvier 2021 (inclus). (Date du billet d'entrée faisant foi)

Article 3 : Engagements du madd-bordeaux

Le madd-bordeaux s'engage à appliquer un tarif réduit d'accès à l'exposition et au musée aux visiteurs munis d'un billet d'entrée des Bassins de Lumières daté du 19 décembre au 3 janvier. L'application du tarif réduit sera effective du 19 décembre 2020 au 3 janvier 2021 (inclus). (Date du billet d'entrée faisant foi)

Article 4 : Communication

Les deux parties s'engagent à mettre en avant ce partenariat par des actions de communication.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée déterminée, du 19 décembre 2020 au 3 janvier 2021 (inclus).

Article 6 : Clauses particulières

Le madd-bordeaux et les Bassins de Lumières s'engagent à représenter dignement le nom et l'image de l'autre partie. Les Parties s'interdisent notamment toute déclaration ou tout comportement en public susceptible de nuire à la réputation du partenaire.

Article 7 : Dénonciation et résiliation

Le présent contrat est susceptible de modifications à la demande de l'une ou l'autre des parties et pourra faire l'objet d'avenants déterminant des conditions particulières d'application. En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties d'une ou de plusieurs obligations mises à sa charge par le présent contrat, l'autre partie pourra, si elle le désire, résilier ce contrat. La convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre contractant.

Article 8 : Compétence juridictionnelle

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent accord, les parties se rencontreront pour tenter de résoudre leurs différends à l'amiable et, à défaut, conviennent que les tribunaux de Bordeaux seront seuls compétents.

Article 9 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- Pour le madd-bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, F-33077 Bordeaux cedex
- Pour les Bassins de Lumières, Impasse Brown de Colstoun 33000 Bordeaux

*Fait à Bordeaux en 2 exemplaires,
Le*

Pour les Bassins de Lumières,

Monsieur Augustin de Cointet
Directeur

Pour le madd-bordeaux,
P/O Le Maire,

Monsieur Dimitri Boutleux
Adjoint en charge de la création et des
expressions culturelles